



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19

**RAPPEL : INTERDICTION D'ACCÈS AUX PARCS, JARDINS,
BERGES ET FORÊTS**

07/04/20

Depuis le 20 mars, les accès aux parcs, jardins, espaces forestiers, cheminements des berges de rivières, fleuves, lacs et plans d'eau artificiels, qu'ils soient publics, ou privés mais ouverts à la circulation publique, sont interdits.

Afin de mieux garantir le respect des mesures de confinement et d'éviter les rassemblements, cette interdiction demeure valable en vertu d'un arrêté préfectoral qui l'a prolongée jusqu'au 15 avril, avec des exceptions strictes liées à la nécessité d'emprunter ces lieux afin de rejoindre son domicile ou pour y exercer son activité professionnelle.

Cette interdiction s'applique même aux déplacements brefs ou à proximité du domicile.

Tout contrevenant s'expose à une sanction pénale.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Prefet de l'Aisne   @Prefet02